

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit mai à dix-huit heures, en application des articles L. 212-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SAINT EUSTACHE LA FORÊT.

Etaient présents : Les conseillers municipaux suivants : MM. LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, Mme BEUZIT Lydie, M. LAUGEOIS Philippe, , M. JEANNE Laurent , M. ROMEU Daniel, Mme SALIFOU Estelle, , Mme Corinne LECOURT, et M. CAPRON Jean-Claude, formant la majorité en exercice

Absents excusés : Mme SANSON Maryline, DUBOC Armelle, MARTIN Florence, BUNIAS David, FLAMBARD Etienne, HUBERSON Marie-Pierre.

Madame Maryline Sanson a donné pouvoir à M. Benoît Rougeolle.

Monsieur Laurent JEANNE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art ; L 2121-15 du CGCT).

Le procès-verbal de la réunion du 2 Avril 2015 est lu et adopté

2015-5.7-29- COMMUNAUTE COMMUNES CAUX VALLEE DE SEINE : TRANSFERT DE COMPETENCES ET MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement au transfert à la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine des compétences mobilités, équilibre social de l'habitat et politique de la ville.
- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes Caux Vallée de Seine telle que résultant de la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 mai 2015.

2015-1.4-30-CONTRAT DE PREVOYANCE MNT – AVENANT

Le Conseil Municipal, adopte les modifications au contrat de la MNT
Voté à l'unanimité.

2015-8.1-31-RYTHME SCOLAIRE – PROJET EDUCATION DE TERRITOIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte les horaires suivants :

	7H30	9H	12H	13H30	15H45-18H
LUNDI	Accueil de Loisirs APC Car	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	CAR TAP Accueil de loisirs
	7H30	9H	12H	13H30	15H45-18H
MARDI	Accueil de Loisirs APC Car	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	CAR Accueil de Loisirs
MERCREDI					
	7H30	9H	12H	13H30	15H45-18H
JEUDI	Accueil de loisirs APC Car	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	CAR Accueil de Loisirs

	7H30	9H	12H	13H30	15H45-18H
VENDREDI	ACCUEIL DE LOISIRS APP CAR	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	CAR ACCUEIL DE LOISIRS
		9H	12H		
SAMEDI	CAR	ENSEIGNEMENT	CAR		

2015 -7.10-32-TARIF CANTINE

Le Conseil Municipal vote le tarif de la cantine suivant, applicable au 1^{er} Septembre 2015 :

Repas quotidien 3,40 €
Repas occasionnel 4,46 €

2015-7.10-33-TARIF ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le tarif suivant : (applicable au 1^{er} Septembre 2015)

Quotient Familial CAF	Matin		
	7h30-9h	15h45-16h45	17h-18h
Quotient Familial < 458	2,45 €	2 €	2,30 €
458 < QF < 700	2,55 €	2,20 €	2,50 €
QF > 700	2,65 €	2,35 €	2,65 €

2015-1.3-34- INTERVENANT SPORTIF – CONVENTION 2014-2015

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention pour l'organisation des interventions en éducation physique et sportive dans l'école.

2015-3.5-35-REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – TRANSPORT ET DISTRIBUTION

Le Conseil Municipal, décide de mettre en place les deux redevances d'occupation de Domaine Public, service gaz en réseau de distribution et de transport pour 2015.

Voté à l'unanimité.

2015- 8.4-36-COMMUNE NOUVELLE-ETUDE

Le Conseil Municipal décide d'engager une étude de faisabilité et de réflexion sur la création d'une commune nouvelle

La séance est levée à 18 h 45.